

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Daniëlle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

Ont donné procuration :

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°2/12

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN
EMPLOI NON PERMANENT – ECOLE DE MUSIQUE**

Les besoins de l'école de musique nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

Il est décidé de recruter un agent contractuel au grade d'assistant d'enseignement artistique relevant de la catégorie B pour une période de 12 mois maximum sur une même période de 18 mois à compter du 1^{er} septembre 2020.

Cet agent assurera les fonctions de professeur de violoncelle à temps non complet (8 heures hebdomadaires) au sein de l'école municipale de musique et remplira les conditions exigées pour ce poste.

La rémunération brute de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique territorial.

ADOPTÉE

7 ABSTENTIONS (Groupe Minoritaire)



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

**LA VILLE
SYMPA.**